

COMMUNE DE VINASSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 13 novembre 2009 à 18h30

Date de la convocation : 04 novembre 2009

Date d'affichage : 25 novembre 2009

PRESENTS : MM. Didier ALDEBERT - Gérard GARCIA — Victor FUERTES - Gérard FRATICOLA – Gérard BATIGNE – Mlle Emmanuelle CODINA – Mme Sylvie BARRAU – M Gilles GRANAL - Mmes Marie IMBERNON – Anne-Marie FOURGOUS –M. Jean-Louis OURNAC – Mme Nadine RESSEGUIER– Mmes Katia CAYRE – Marie-Claude DELLONG – M Jean Paul BACABE.

REPRESENTES : M. Christian GARRABE – Mme. Chantal ESPADA – M. Gilles GRANAL (jusqu'à 19 h 20)

ABSENTS : M. Cyril POULET – M. Jacques ROUCH

Secrétaire de séance : Jean Paul BACABE

En ouverture de séance, l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 14 septembre 2009 présenté par Mme CAYRE. Suite à une erreur administrative, le sujet n° 09.36 lot menuiserie est rectifié à 2 555,70 € au lieu de 25 550,70 €.

09.39 Approbation du projet de charte révisée du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée et renouvellement de l'adhésion au Syndicat Mixte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR) a engagé la procédure de révision en vue du renouvellement du classement du parc. La Région a confié au Syndicat Mixte de gestion du PNR l'élaboration de la nouvelle charte sur 12 ans. Ce projet soumis à enquête publique du 26 mai au 30 juin 2009 a reçu un avis favorable de la commission d'enquête.

Il appartient aux collectivités adhérentes d'émettre un avis sur le projet.

Cette charte élaborée pour la période 2010-2021 est axée sur 3 axes :

- 1) Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagés,
- 2) Aménager, construire et produire de manière responsable,
- 3) Vivre le parc et sa dynamique avec les acteurs et les habitants.

Le Conseil, après avoir ouï l'exposé de son Président approuve à l'unanimité le projet de charte révisée 2010-2021 du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, son plan de parc et ses annexes. Il renouvelle son adhésion au Syndicat Mixte de gestion du Parc.

09.40 Convention avec le Grand Narbonne pour l'organisation d'un projet scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que comme les années précédentes, il a été organisé un projet scolaire agriculture avec le Grand Narbonne. Ce programme permet aux élèves de CM1 et CM2 de découvrir des sites liés à l'impact de la viticulture sur l'aménagement de l'espace au travers des âges. La commune participe à ce projet en prenant en charge la moitié des droits d'entrée des sites visités (Cité de la Vigne et du Vin, Amphoralis et Musée de Narbonne).

Mme Dellong précise que pour cette année, une seule classe a décidé de profiter de ce projet.

Accord unanime de l'assemblée pour adopter la convention.

09.41 Approbation du transfert au Grand Narbonne des biens mis à disposition dans le cadre de la compétence environnement

En application de l'article L 5211-5-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui établit le principe de la mise à disposition à titre gratuit des EPCI pour les biens des communes concernées par les transferts des compétences, le Conseil Municipal approuve le procès verbal constatant cette mise à disposition pour les biens et équipements rattachés à la compétence environnement auprès du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération.

Ce transfert concerne les biens relatifs à la déchetterie et au ramassage des ordures ménagères.

09.42 Subvention coopérative scolaire du primaire pour participation classes rousses

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'école élémentaire a organisé pour les classes de CM1 et CM2 un séjour « classe rousse ».

En tout 51 élèves ont participé. Il propose, comme chaque fois, de participer aux frais de cette sortie pédagogique à raison de 38,11 € par élève.

L'assemblée approuve à l'unanimité la participation communale d'un montant de 1 943,61 € pour l'organisation des classes rousses.

09.43 Prescription de la révision simplifiée du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle les acquisitions des terrains dans le secteur de Saint Félix et les contacts entrepris pour y installer une structure à vocation sociale comme des équipements médicaux sociaux.

Pour la réalisation d'un projet de ce type, il conviendra de modifier le règlement d'occupation des sols de la zone concernée pour obtenir les autorisations administratives nécessaires.

L'assemblée approuve unanimement les démarches entreprises pour implanter dans le secteur de Saint Félix une structure type Maison de Retraite Médicalisée. Il autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour une révision simplifiée du PLU liée à ce projet.

09.44 Avis du conseil pour la reprise de concessions abandonnées au cimetière vieux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis août 2006, une procédure a été mise en place pour reprendre les concessions abandonnées au cimetière vieux. Le dernier procès verbal de police en date du 11 septembre 2009 fait état de 14 concessions de plus de trente ans d'existence en état d'abandon non interrompu depuis au moins 3 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil autorise le Maire à reprendre au nom de la commune les concessions déclarées abandonnées et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations. Il prend acte que la reprise de la concession jouxtant le carré militaire permettra d'aménager les lieux pour accueillir les cérémonies commémoratives.

09.45 Produits irrécouvrables

L'assemblée donne son accord pour admettre en non valeur la somme de 181,55 € correspondante à des frais de garderie scolaire émis en 2002 et 2003 et irrécouvrables du fait de la disparition des redevables.

09.46 Information du Conseil sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Par arrêté du 5 octobre 2009, un marché à procédure adaptée a été conclu avec les Ets Brossette pour l'acquisition d'un accumulateur producteur d'eau chaude pour les vestiaires du stade pour un montant de 6 599,35 € TTC.

Affaires diverses

09.47 Dans le cadre de la réorganisation de la garderie cantine scolaire suite à un départ à la retraite, le Conseil donne son accord de principe pour la mise en place de deux contrats d'accompagnement à l'emploi.

09.48 Depuis septembre 2009, la commune est informée de fouilles archéologiques préventives en bordure de l'aire de repos de l'autoroute. Ces fouilles sont liées à un projet d'extension de l'aire de repos. Par lettre en date du 2 novembre 2009, les services préfectoraux ont transmis en mairie, pour avis, un dossier préalable à l'enquête publique qui pourrait être prescrite dans le cadre de cet aménagement.

Le conseil après avoir pris connaissance des aménagements liés à l'extension de l'aire de Vinassan émet un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- Proximité des habitations de Saint Félix avec les conséquences en matière de nuisances et de cadre de vie des lieux,
- Proximité du Massif de la Clape et des enjeux environnementaux qu'ils représentent,
- Risques non maîtrisés de l'écoulement des eaux de pluies par forts orages.

Les élus restent vigilants sur l'avancée du projet et feront appel de tous les recours possibles pour empêcher cette réalisation.

09.49 Suite à la délibération du 22 décembre 2008 décidant l'acquisition des parcelles AT 14 et AT 15, l'assemblée donne son accord pour indemniser la résiliation du bail à ferme à hauteur de 9000 €.

09.50 L'assemblée décide d'allouer des aides exceptionnelles au titre de 2009 pour les associations suivantes :

- FESTICLAPE : 3100 € dans le cadre de l'épuration du passif,
- OLYMPIQUE DE VINASSAN : 561 € dans le cadre de la prise en charge d'une cage de foot détruite par la tempête et non prise en compte par les assurances,
- COS PERSONNEL COMMUNAL : 165 € dans le cadre des frais supportés par cette association pour les événements familiaux concernant le personnel communal.

09.51 Accord du Conseil Municipal pour reconduire en une période maximale de 3 ans le contrat DIALEGE avec EDF. Ce dispositif permet le suivi des consommations électriques et fournit des conseils sur la gestion des compteurs. Le coût est de 288 € par an.

09.52 L'assemblée fixe les indemnités de responsabilité annuelles accordées aux régisseurs de recettes communales :

- | | |
|--|-------|
| ➤ Régie location salles et matériels titulaire | 115 € |
| ➤ Régie location salles et matériels suppléant | 20 € |
| ➤ Régie garderie cantine scolaire titulaire | 95 € |
| ➤ Régie taxe de séjour titulaire | 95 € |

09.53 L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition d'attribution au titre de 2009 de l'indemnité de Conseil à Monsieur le Receveur Municipal. Cette indemnité basée en fonction des comptes administratifs des 3 derniers exercices est fixée à 569,83 €.

09.54 Considérant les crédits disponibles à la date du Conseil, l'assemblée donne son accord de principe pour prospecter en vue de l'installation d'un panneau d'information électronique.

09.55 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales il est décidé de prendre en charge les frais engagés pour les déplacements du Maire et du 1^{er} Adjoint au Congrès des Maires de France à Paris les 16,17 et 18 décembre 2009.

09.56 Le Conseil à l'unanimité adopte deux motions proposées par Messieurs les Sénateurs de l'Aude.

La 1^{ère} motion relative à l'organisation territoriale, demande une réforme ambitieuse favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire.

La 2^{ème} motion s'oppose au projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé et demande une réforme globale des finances locales qui permettrait aux collectivités locales de proposer un service public efficace pour tous et partout.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19 heures 45.